



« Fratelli tutti » - 5



Chers frères et sœurs, bonjour.

Nous arrivons aujourd'hui au terme de notre lecture de l'encyclique du Pape François, *Fratelli Tutti*.

À la fin du chapitre VII de celle-ci, François aborde la question de la guerre et de la peine de mort : il va nous montrer que, malgré qu'elles apparaissent toutes deux, à certains, comme les seules solutions possibles à des situations extrêmes, elles sont en fait, l'une comme l'autre, de « fausses réponses » au mal qu'elles prétendent vaincre (255). À la suite de quoi, dans le chapitre VIII, il nous parle de la place des religions pour la réalisation de la fraternité et de l'amitié sociale dans notre monde.

I – L'injustice de la guerre (chapitre VII) :

A – La guerre est la négation de tous les droits fondamentaux de la personne et des nations :

En effet, Alors que certains prétextent que la guerre est la seule réponse à telle ou telle situation extrême, François nous dit que celle-ci « *se nourrit en fait souvent de la perversion des relations, d'ambitions hégémoniques, d'abus de pouvoir, de la peur de l'autre, et de la différence perçue comme un obstacle* » (cf. 256). Et il ajoute :

« *C'est ainsi qu'on fait facilement le choix de la guerre sous couvert de toutes sortes de raisons, supposées humanitaires, défensives, ou préventives, même en recourant à la manipulation de l'information* » (258).

Or, nous rappelle François : « *la guerre est la négation de tous les droits et une agression dramatique contre l'environnement. Si l'on veut un vrai développement intégral pour tous, on doit poursuivre inlassablement l'effort pour éviter la guerre entre les nations et les peuples. À cette fin, il faut assurer l'incontestable état de droit et le recours inlassable à la négociation, aux bons offices et à l'arbitrage, comme proposé par la Charte des Nations Unies, vraie norme juridique fondamentale* » (257). « *De fait, continue-t-il, ces dernières décennies, toutes les guerres ont été prétendument justifiées* » (258).

B - Dans le contexte actuel, la doctrine de la « guerre juste » n'est plus pertinente :

François va évoquer ensuite la doctrine traditionnelle dite de la « guerre juste », doctrine qui est fondée sur le droit à la légitime défense des nations. Cette doctrine, qui autorise dans certains cas l'usage des armes, intègre les composantes suivantes qui nous sont présentées dans le (cf. *Catéchisme de l'Église Catholique* n° 2309) :

- « *Pour être licite l'usage de la force doit répondre à certaines conditions rigoureuses : a) que le dommage subi soit durable, grave, certain ; b) que tous les autres moyens d'y mettre fin se soient révélés impraticables ou inefficaces ; c) que soient réunies les conditions sérieuses de succès ; d) que le désordre créé ne soit pas plus grave que le mal que l'on veut éliminer* ».
- Et tout cela, en prenant en compte le fait que, aujourd'hui : « *La puissance des moyens modernes de destruction pèse très lourdement dans l'appréciation de cette condition* ».

Sans nier le droit des nations à la légitime défense, François nous dit cependant que : « *le problème, c'est que depuis le développement des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, sans oublier les possibilités énormes et croissantes qu'offrent les nouvelles technologies, la guerre a acquis un pouvoir destructif incontrôlé qui affecte beaucoup de victimes civiles innocentes. [...] Face à cette réalité, il est très difficile de défendre les critères rationnels, mûris en d'autres temps, pour parler d'une possible « guerre juste ». Jamais plus la guerre !* » (258). Et il ajoute :



« Toute guerre laisse le monde pire que dans l'état où elle l'a trouvé. La guerre est toujours un échec de la politique et de l'humanité, une capitulation honteuse, une déroute devant les forces du mal » (261).

Ensuite, et après avoir également contesté le bien-fondé de la pratique de « la dissuasion par la peur », qui altère la confiance entre les peuples, François nous dit que : « l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires devient à la fois un défi et un impératif moral et humanitaire ». Cette réponse, qui doit avoir pour motif la recherche du bien commun « doit être collective et concertée, basée sur la confiance mutuelle » (262).

Et François invite les Etats à créer, avec l'argent ainsi rendu disponible, « Un Fonds mondial en vue d'éradiquer une bonne fois pour toutes la faim et pour le développement des pays les plus pauvres » (262).

II – La peine de mort (chapitre VII, suite) :

A – L'enseignement traditionnel de l'Église sur la peine de mort, et son évolution récente :

Dans sa doctrine traditionnelle, l'Église a toujours enseigné la possibilité, dans certains cas, de l'usage de la peine de mort et cela en vue de la préservation du bien de la société. Récemment, Le *Catéchisme de l'Église Catholique*, à la suite du Pape Saint Jean Paul II, sans contester le principe même de cette peine, n'en a pas moins affirmé que les moyens « non sanglants » de répression sont à privilégier aujourd'hui. En effet, explique le CEC, « ces moyens correspondent mieux aux conditions concrètes du bien commun et du respect de la dignité des personnes », dans la mesure où ils permettent de réprimer efficacement le coupable et de l'empêcher de nuire, tout en lui donnant aussi la possibilité de se repentir. Et le CEC ajoute : « les cas d'absolue nécessité sont désormais assez rares, sinon même pratiquement inexistantes » (CEC, 2267).

B – François demande à ce que la peine de mort soit totalement abolie :

Nous savons que François a demandé récemment à ce que cet article du Catéchisme soit modifié. Il nous dit en effet :

« Aujourd'hui, nous disons clairement que la peine de mort est inadmissible et l'Église s'engage résolument à proposer qu'elle soit abolie dans le monde entier » (263). Et François nous donne les raisons de cela ;

- « il est impossible d'imaginer qu'aujourd'hui les États ne puissent pas disposer d'un autre moyen que la peine capitale pour défendre la vie d'autres personnes contre un agresseur injuste » (267).
- Il cite également, comme autres raisons, tous les abus relatifs à l'application de la peine de mort, à savoir : 1) « l'existence d'exécutions dites extrajudiciaires ou extra-légales, qui sont des meurtres délibérés commis par certains états ; 2) la possibilité d'erreurs judiciaires ; 3) l'exploitation possible de cette peine de mort par les états totalitaires ». Et il complète cela en disant : « la prison à perpétuité est une peine de mort cachée » (268).

Que faut-il faire alors ? : « L'autorité publique légitime peut et doit infliger des peines proportionnées à la gravité des délits », mais le but à atteindre doit aussi être de **donner au criminel la possibilité de se repentir**. François cite saint Augustin à l'appui de cela : « Ce n'est pas que nous nous opposions à ce qui doit ôter aux méchants la liberté du crime [...] mais il nous paraîtrait suffisant qu'une peine légale mît fin à leur agitation insensée et les aidât à retrouver le bon chemin, ou qu'on les détournât du mal en les employant à quelque travail utile » (265).

Et François conclut son propos avec cet argument, particulièrement important dans le contexte actuel : « Le rejet ferme de la peine de mort montre à quel point il est possible de **reconnaître l'inaliénable dignité de tout être humain et d'accepter sa place dans l'univers. Etant donné que si je ne la nie pas au pire des criminels, je ne la nierai à personne, je donnerai à chacun la possibilité de partager avec moi cette planète malgré ce qui peut nous séparer** » (269).



III – Les religions au service de la Fraternité dans le monde (chapitre VIII) :

A - Les diverses religions ont un rôle essentiel à jouer dans nos sociétés, et cela dans la mesure où elles sont porteuses d'une authentique valorisation de toute personne humaine :

« Les différentes religions, par leur valorisation de chaque personne humaine comme créature appelée à être fils et fille de Dieu, offrent une contribution précieuse à la construction de la fraternité et pour la défense de la justice dans la société » (271).

Il confirme et explicite cela en citant ces paroles de saint Jean Paul II : « S'il n'existe pas de vérité transcendante, par l'obéissance à laquelle l'homme acquiert sa pleine identité, [...] il n'existe (alors) aucun principe sûr pour garantir les rapports entre les hommes. [...] Il faut situer la racine du totalitarisme moderne dans la négation de la dignité transcendante de la personne humaine, image visible du Dieu invisible et sujet de droits que personne ne peut violer. [...] La majorité d'un corps social ne peut non plus le faire, en se dressant contre la minorité » (cf. 273).

B – Les membres des diverses religions sont appelés à être des artisans de paix dans un dialogue mutuel entre leurs membres, et à rejeter toute forme de violence :

Pour que les membres des diverses religions puissent être de manière effective des artisans de paix et de fraternité, François les invite tout d'abord à un vrai dialogue entre eux, en précisant que : « l'objectif du dialogue est d'établir l'amitié, la paix, l'harmonie et de partager les valeurs ainsi que des expériences morales et spirituelles dans un esprit de vérité et d'amour » (271).

Il rappelle ensuite à tous ceux qui se réclament d'une religion, l'attitude à laquelle ils sont appelés pour vivre en vérité leur relation à Dieu, condamnant toute forme de violence pratiquée au nom de Celui-ci :

« Le culte sincère et humble à Dieu conduit non pas à la discrimination, à la haine et à la violence, mais au respect de la sacralité de la vie, au respect de la dignité et de la liberté des autres, et à l'engagement affectueux pour le bien-être de tous » (283).

Et il ajoute : « Les chefs religieux sont appelés à être de véritables personnes de dialogue, à œuvrer à la construction de la paix non comme des intermédiaires mais comme d'authentiques médiateurs [...] Le médiateur est celui qui ne garde rien pour lui, mais qui se dépense généreusement, jusqu'à se laisser consumer, en sachant que l'unique gain est celui de la paix. [...] Chacun de nous est appelé à être un artisan de paix, qui unit au lieu de diviser, qui étouffe la haine au lieu de l'entretenir, qui ouvre des chemins de dialogue au lieu d'élever de nouveaux murs » (284).

C - Rendre Dieu présent est un bien pour nos sociétés :

Considérant que ces vérités fondamentales relatives à une vraie recherche de la paix suscitent l'adhésion des responsables des différentes religions, François en vient alors à s'exprimer au nom de tous :

« Nous, croyants, nous pensons que sans une ouverture au Père de tous, il n'y aura pas de raisons solides et stables à la fraternité ». En effet, « la raison, à elle seule, est capable de comprendre l'égalité entre les hommes, et d'établir une communauté de vie civique, mais elle ne parvient pas à créer la fraternité » (272).

Et il en tire la conclusion suivante : « Rendre Dieu présent est un bien pour nos sociétés. Chercher Dieu d'un cœur sincère, à condition de ne pas l'utiliser à nos intérêts idéologiques ou d'ordre pratique, nous aide à nous reconnaître comme des compagnons de route, vraiment frères. Nous croyons que, lorsqu'au nom d'une idéologie, on veut expulser Dieu de la société, on finit par adorer des idoles, et bien vite aussi l'homme s'égarer lui-même, sa dignité est piétinée, ses droits violés » (274).

Affirmer cela conduit François à rappeler que l'Église a le droit et le devoir d'intervenir dans la vie publique, et qu'elle ne peut rester dans le domaine du privé, comme certains le voudraient.

« C'est pour cela que, même si l'Église respecte l'autonomie de la politique, elle ne limite pas pour autant sa mission au domaine du privé. Au contraire, elle ne peut ni ne doit [...] rester à l'écart dans la construction d'un monde meilleur, ni cesser de réveiller les forces spirituelles qui fécondent toute la vie sociale. [...] Et comme Marie, la Mère de Jésus, nous voulons être une Église qui sert, qui sort de chez



elle, qui sort de ses sacristies, pour accompagner la vie, soutenir l'espérance, être signe d'unité [...] pour établir des ponts, abattre les murs, semer la réconciliation » (276).

Et François nous rappelle la grâce que nous avons reçue au jour de notre baptême, pour que nous en vivions et en soyons les témoins dans tous les domaines de la vie humaine, politique, sociale :

« Nous, chrétiens, nous ne pouvons cacher que « si la musique de l'Évangile cesse de vibrer dans nos entrailles, nous aurons perdu la joie qui jaillit de la compassion, la tendresse qui naît de la confiance, la capacité de réconciliation qui trouve sa source dans le fait de se savoir toujours pardonnés et envoyés. Si la musique de l'Évangile cesse de retentir dans nos maisons, sur nos places, sur nos lieux de travail, dans la politique et dans l'économie, nous aurons éteint la mélodie qui nous pousse à lutter pour la dignité de tout homme et de toute femme » (277).

Ce rappel de la place essentielle de l'Évangile pour que le monde puisse vivre dans la paix et la fraternité conduit François à demander **la liberté d'exercice de la foi chrétienne dans tous les pays :**

« Nous, chrétiens, nous demandons la liberté dans les pays où nous sommes minoritaires, comme nous la favorisons pour ceux qui ne sont pas chrétiens dans les pays où ils sont en minorité. Il y a un droit fondamental qui ne doit pas être oublié sur le chemin de la fraternité et de la paix » (279).

En conséquence, Il nous appelle à être des témoins crédibles de l'Évangile, en vivant dans l'unité, au sein de l'Église, qui est le Corps du Christ. François nous fait part de sa prière en ce sens :

« Nous demandons à Dieu de renforcer à l'intérieur de l'Église l'unité, laquelle s'enrichit des différences qui s'harmonisent par l'action de l'Esprit Saint. En effet, c'est en seul Esprit que nous tous avons été baptisés en un seul corps où chacun apporte sa contribution spécifique » (280).

S'adressant ensuite aux membres des diverses confessions chrétiennes, il ajoute : « En faisant ensemble route vers la pleine communion, nous avons maintenant le devoir d'offrir le témoignage commun de l'amour de Dieu envers tous, en travaillant ensemble au bien de l'humanité » (280).

Chers frères et sœurs, au terme de la lecture de cette encyclique, nous comprenons que c'est un véritable appel à l'espérance que François nous y a adressé. Certes, les forces de divisions et de mort sont bien présentes dans notre monde, et elles peuvent parfois nous sembler bien souvent l'emporter. Cette Semaine Sainte que nous vivons nous rappelle que le Christ, notre Dieu, ne nous abandonne jamais ! Dans sa Passion, Il nous a rejoint en toutes nos ténèbres pour en être victorieux par la toute-puissance de son amour, de sa Résurrection. Et il est désormais avec nous pour toujours, jusqu'à la fin du monde. Il nous appelle à lui être de plus en plus unis, au cœur de son Église, pour être, avec Lui, de vrais artisans de fraternité et d'amitié sociale, dans nos familles, nos paroisses, et dans toutes les communautés auxquelles nous appartenons. C'est habités par cette espérance que nous pouvons nous unir ensemble à la prière de notre Pape :

***Notre Dieu, Trinité d'amour, par la force communautaire de ton intimité divine
fais couler en nous le fleuve de l'amour fraternel.***

***Donne-nous cet amour qui se reflétait dans les gestes de Jésus,
dans sa famille de Nazareth et dans la première communauté chrétienne.***

***Accorde aux chrétiens que nous sommes de vivre l'Évangile
et de pouvoir découvrir le Christ en tout être humain,
pour le voir crucifié dans les angoisses des abandonnés et des oubliés de ce monde
et ressuscité en tout frère qui se relève.***

***Viens, Esprit Saint, montre-nous ta beauté reflétée en tous les peuples de la terre,
pour découvrir qu'ils sont tous importants, que tous sont nécessaires,
qu'ils sont des visages différents de la même humanité que tu aimes. Amen !***

Prière du Pape François à Assise le 3 octobre 2020.

Questions pour un partage : Qu'est-ce qui me marque particulièrement dans les paroles entendues aujourd'hui du Pape François ? En quoi peuvent-elles m'aider à vivre davantage dans la fraternité et l'amitié sociale ?

Bonne Semaine Sainte et, déjà, très bonne fête de Pâques à chacun !